



N°: 67918

Du : 8 - DEC. 2025

Objet : DIRECTION DE LA TRANSITION, DES TERRITOIRES ET DE LA TRANSVERSALITE - Délégations de signatures

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU les articles L 2122-19, L.2122-22, L.2122-23, L.2122-30, L.2131-1 et R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020 et la délibération n° 5 du 23 mai 2020 ;

VU l'arrêté n°67695 du 6 Novembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient d'apporter des modifications aux délégations de signature accordées au sein de la Direction de LA Transition, des Territoires et de la Transversalité :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signatures aux personnes dont les noms suivent, pour les opérations qui leur incombent :

A - Documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants inférieurs aux seuils indiqués ci-après et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

*** inférieurs à 1 000 euros HT :**

M. RAT Antonin, Responsable Service Développement durable
Mme COBO-MOREL Leslie, Responsable Service Démocratie locale

*** inférieurs à 3 000 euros HT :**

Mme TRIGON Marie-Thérèse, Responsable du dialogue interne, de la gestion et l'Organisation

*** inférieurs à 40 000 euros HT :**

BOURASSAUT Patrick, DGS
M. MARCON Xavier, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

B – Au-delà des seuils mentionnés au A, les documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, à l'exclusion des décisions liées à leur attribution (signature du marché, lettres de rejets des candidatures et des offres).

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. MARCON Xavier, DGAS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS
Mme TRIGON Marie-Thérèse, Responsable du dialogue interne, de la gestion et l'Organisation	
M. RAT Antonin, Responsable Service Développement durable	
Mme COBO-MOREL Leslie, Responsable Service Démocratie locale	

C – Bons de commande (découlant d'un accord cadre à bon de commandes)

**** inférieurs à 1 000 euros HT :***

M. RAT Antonin, Responsable Service Développement durable
Mme COBO-MOREL Leslie, Responsable Service Démocratie locale

**** inférieurs à 3 000 euros HT :***

Mme TRIGON Marie-Thérèse, Responsable du dialogue interne, de la gestion et l'Organisation

**** quel que soit le montant :***

BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. MARCON Xavier, DGAS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

D - Correspondance courante ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire, et notamment les bordereaux et lettres d'envoi aux fins de notification d'une décision :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS
M. ZOUBIR Youssef, DGAS	Mme TRIGON Marie-Thérèse, Responsable du dialogue interne, de la gestion et l'Organisation
M. MARCON Xavier, DGAS	

E – Établissement des copies certifiées conformes aux documents originaux présentés et légalisation de signature :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. MARCON Xavier, DGAS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

F - Certification du caractère exécutoire des délibérations et des décisions - Délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. MARCON Xavier, DGAS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

G - Certification du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et Délivrance des expéditions du registre des arrêtés municipaux :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS	M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS
M. ZOUBIR Youssef, DGAS	Mme TRIGON Marie-Thérèse, Responsable du dialogue interne, de la gestion et l'Organisation
M. MARCON Xavier, DGAS	

H – Déclarations d'ouverture, de mutation, de translation de licences de débit de boissons à consommer sur place :

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS
Mme PICARD Aurélie, Assistante Manager du commerce en ville
M. BOURRASSAUT Patrick, DGS
M. ZOUBIR Youssef, DGAS

I - Récépissés de déclaration de vente en liquidation et de déclaration en mairie de location de meublé de tourisme

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS
Mme PICARD Aurélie, Assistante Manager du commerce en ville

J – Certificats de service fait par les aides d'accessibilité et de devantures FISAC

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS
M. MARCON Xavier, DGAS
M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

ARTICLE 2 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°67695 du 6 Novembre 2025 ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain et Madame la Trésorière Principale Municipale.

BOURG-EN-BRESSE, le **8 - DEC. 2025**

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes